



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) – Université de Toulouse
du vendredi 6 décembre 2013 9h00 à l'ENFA**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Olivier FOURURE
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Didier MARQUIS
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Le Mirail
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III- Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III- Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Hervé REMIGNON, INP Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse, Présidente
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées,
procuration à Olivier SIMONIN
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Toulouse Métropole, représenté par Christophe CAZAUX, procuration à Marie-France BARTHET
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Jean-Louis CHAUZY

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Jacques IGALENS, CREDIGE
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion, procuration à Jacques IGALENS

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse
Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités,
représentée par Michel PETITPREZ
Gilles BOUCHER, DGS PRES
Josiane NOVELLA, responsable administratif et financier
Raphaël ROSSEL, agent comptable

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Michel BASCLE, ENFA
Dominique LE QUEAU, ONERA
Michèle MARIN, INRA
Talal MASRI, ENIT
Benoît MELON, ENSA
Alain MILON, ENVT
Philippe RAIMBAULT, Sciences Po Toulouse

Personnels du PRES :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante
Catherine GADON, SDCST
Marie-Dominique HEUSSE, service des bibliothèques
Monique MARTINEZ, collège doctoral
Yvan SEGUI, chargé de mission valorisation
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 11 octobre 2013
- Point 2 – Information de la présidente :
 - a. préparation statuts COMUE
 - b. préparation CPER et FEDER
- Point 3 – IDEX : validation des projets sélectionnés
 - a. Appel à projets formation « Innovation en licences »
 - b. Appel à projets vie étudiante « Fonds de soutien aux initiatives étudiantes » (FSIE)
 - c. Appel à projets recherche « Actions thématiques stratégiques »
- Point 4 – Opération Campus :
 - a. réorganisation de la physique (RPHY)
 - b. centre de biologie intégrative (CBI)
 - c. maison de la réussite en licence (MRL)
- Point 5 – Questions financières
 - a. DBM4 – 2013
 - b. budget primitif 2014
 - c. tarifs SICD
 - d. tarifs DFVE
 - e. conventions (années antérieures et 2013 pour information)
- Point 6 – Questions diverses

Convoqué à 9h dans les locaux de l'ENFA, le conseil d'administration débute sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 11 octobre 2013

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 11 octobre 2013 est adopté à l'unanimité** des membres du CA présents ou représentés.

Point 2 – Information de la Présidente

Le CA doit valider la sélection des tous premiers projets IDEX. Le calendrier est tenu. 2013 sera l'année de la mise en œuvre. Bonne nouvelle, la fondation nationale pour la recherche en aéronautique et espace a contacté le PRES pour étudier des partenariats de financement de projets. Une réunion s'est tenue et a abouti au principe d'un abondement de la fondation à parts égales sur nos projets ATS (action thématique stratégique) en la matière.

Concernant les statuts de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), la question des compétences va faire l'objet d'un approfondissement conduisant à un décalage calendaire d'un mois. Cela dit, les dates des réunions inter-établissements ont d'ores et déjà été calées. Philippe RAIMBAULT précise que l'avancement des travaux du groupe gouvernance est pour une large part conditionné aux décisions ministérielles en attente.

La règle de composition des listes de candidats, qui doivent comprendre des représentants d'au moins 75% des établissements membres pose problème à l'ensemble des sites en France, conduisant à des conseils d'administration numériquement importants et aux difficultés de décision inhérentes. Pour Toulouse, cette règle gêne en outre la constitution de collèges thématiques. De ce fait, le Ministère étudie la possibilité d'un amendement pour un vote prévu en janvier. Notre calendrier est donc le bon.

Après réflexion, l'Etat a relancé un Contrat de Projet Etat Région qui couvrira la période 2015-2020. Il se trouve que le calendrier est contraint et prend pour cadre le premier semestre 2014. Les sommes en jeu sont significatives (total engagé de 539 M€ partagés sur l'ancien CPER, notamment sur la rénovation des bâtiments), même si les financements seront revus nettement à la baisse, induisant des choix d'investissements difficiles. On note que dans l'ancien CPER, le FEDER pesait pour 95 M€, ce qui reste a priori l'ordre de grandeur pour le prochain CPER. Suite à de nouvelles règles d'organisation et de gestion, les fonds FEDER ne pourront plus être alloués à l'immobilier, sauf sites hors Toulouse. A contrario, les RH en maintenance des équipements peuvent bénéficier des fonds FEDER.

Les projets éligibles sont les équipements scientifiques, les projets de recherche et d'innovation, la formation en numérique ; le logement étudiant, les bâtiments universitaires, la sobriété énergétique, l'environnement numérique des campus ; la politique de sites. Ici, il conviendra de faire comprendre à nos interlocuteurs que l'opération campus et les investissements d'avenir n'amoindrissent pas nos besoins de financements en la matière. Le calendrier prévoit que le document stratégique écrit par l'Etat et la Région sera communiqué le 20 décembre, pour réaction jusqu'au 15 janvier. Les listes d'opérations seront remises au préfet pour décision et arbitrage en avril. Le CPER sera signé à l'été pour démarrage en 2015. Les besoins excédant nettement les ressources pressenties, un gros travail de priorisation sera indispensable.

La stratégie du contrat quinquennal de site sera finalisée simultanément à ces opérations (premier semestre 2014), dans la concertation nécessaire.

Point 3 – IDEX : validation des projets sélectionnés

a) Appel à projets formation « Innovation en licences »

Christelle FARENC présente l'appel à projets formation « Innovation en licence ». L'objectif du programme est de renforcer l'attractivité de l'offre universitaire en licence en attirant les meilleurs potentiels et en les conduisant à l'excellence. Des parcours aménagés sont envisagés. Le montant financier prévu annuellement est de 430 000 €. Le jury de sélection qui est composé pour moitié de représentants des autres IDEX représente nos quatre grands domaines de formation. Compte tenu d'un calendrier très serré, les thèmes du document delta de l'IDEX ont été repris, mais le bureau reste ouvert à l'avenir sur de nouveaux enjeux. Quatre projets ont été déposés : trois concernant les parcours à UT3 et un relatif à un module de pédagogie à l'INP. Ce dernier a été jugé éloigné des critères de l'appel à projets. Trois avis favorables sous conditions et recommandations ont été prononcés concernant les projets parcours à UT3. Le lien avec la recherche doit être patent. L'IDEX doit être privilégié pour son effet levier (et non pour des besoins récurrents). Le montant des financements a été établi à cette aune. Grâce à cette première démarche, le cap des prochains appels à projets est mieux défini.

Bertrand MONTHUBERT souligne que cet appel à projets s'est déroulé dans des conditions peu évidentes et se réjouit qu'il ait été mené à terme car cet enjeu d'attractivité de filières injustement délaissées est d'importance. Nous devons nous positionner par rapport aux recommandations émises. Le critère de la récurrence doit être interprété. Le jury est-il ouvert à la discussion ? Le processus permet-il une marge de négociation ? La question se posera de la même façon concernant les chaires. Christelle FARENC précise que le jury s'est prononcé de fait sur les sommes demandées. L'IDEX doit avoir un effet d'amorçage.

Didier MARQUIS note qu'une mention du taux d'utilisation prévisible des équipements demandés attesterait de nos efforts de mutualisation et préviendrait les réticences du jury.

Marie-France BARTHET ne souhaite pas que le CA du PRES dispose d'une sorte de pouvoir d'amendement des décisions prises, ce qui remettrait en cause le principe de désignation de jurys indépendants et pris pour tels. Du reste, l'IDEX n'est pas suffisamment riche pour financer du récurrent et il faut préférer l'effet levier à la dilution des moyens. Cela dit, la soutenabilité des projets doit faire l'objet du soutien explicite du chef d'établissement concerné. Concernant les salles, le taux d'utilisation est effectivement un critère déterminant dans l'éligibilité du projet.

Olivier SIMONIN partage le souhait de ne pas revenir sur le travail des jurys et, dans le fond, la volonté de prioriser l'amorçage sur le récurrent dans les choix IDEX.

Jean-Michel MINOVEZ note également l'importance de ne pas délégitimer les jurys et de prendre en compte leurs décisions en tant que telles, par une validation ou un refus. Les règles du jeu, longuement discutées, ne peuvent pas changer en cours de route. D'autant qu'il s'agit plus ici d'un problème de temporalité que d'un désaccord de fond.

Suite à une demande de Gilbert CASAMATTA, il est précisé que le jury a un mandat consultatif (et non décisionnel), et qu'il se prononce tant sur le projet que sur le budget (mandat complet). Pour lui, même s'agissant d'une décision mal informée, l'aspect expérimental de cette première démarche conduit à l'accepter telle qu'elle.

Bertrand MONTHUBERT appelle à ne pas surinterpréter ni revenir sur une décision prise par un jury dans des circonstances particulières, mais à clarifier d'une façon générale pour l'avenir les conditions de la décision prise par les jurys, en prévoyant notamment un temps

d'échange avec les porteurs du projet. Les projets vont aller crescendo. Le souci d'efficacité doit primer.

Pour Christophe CHASSOT, il faut aller au bout de l'expérimentation et respecter la décision du jury, tout en définissant et formalisant les meilleures modalités de fonctionnement pour les prochains appels à projets.

Gilbert de TERSSAC propose lui aussi d'assumer la procédure mise au point et d'aller dans le sens de la décision du jury, tout en proposant un retour d'expérience qui permettra d'améliorer le processus.

Olivier SIMONIN suggère de demander des clarifications au jury. Dominique LE QUEAU et Gilbert de TERSSAC évoquent le rôle à jouer du bureau entre la décision du jury et le vote du CA. Marie-France BARTHET répète que le CA est ici victime de délais n'ayant pas permis de déterminer le processus de validation dans tous ses détails. Mais elle souhaite éviter à tout prix les logiques de lobbying qu'induirait un amendement de la décision à l'étude, quitte à affiner les règles du processus de validation d'ici au prochain CA. Gilbert CASAMATTA précise qu'à l'avenir, le CA devrait avoir à se prononcer sur des délibérations déjà définies.

Michel PETITPREZ relève qu'outre les procédures, le projet ici présenté reste d'importance et vise à l'amélioration de l'acte pédagogique dans la réussite des étudiants.

Christelle FARENC ajoute qu'un deuxième appel à projets va sortir rapidement, ce qui pose la question de l'éventuelle possibilité donnée à une équipe de candidater à nouveau sur un nouvel appel d'offre.

Marie-France BARTHET propose que le CA du PRES statue en mars sur ces nouvelles dispositions. Pour l'heure, elle met au vote la proposition du jury en l'état. **La proposition du jury est adoptée** à l'unanimité moins une abstention.

b) Appel à projets vie étudiante « FSIE »

L'appel à projets fonds de soutien aux initiatives étudiantes » (FSIE) est à son tour présenté. Le cadre préexistant a été repris. Sur 22 projets reçus, 3 ont été estimés inéligibles et de ce fait non auditionnés, 3 autres non retenus pour imprécision. Le jury représente notamment les établissements et collectivités concernés, pour des financements partiels.

La proposition du jury est adoptée.

c) Appel à projets recherche « ATS »

Les appels à projets recherche sont présentés par Pierre AIMAR. Pour des raisons de quorum, la réunion du comité d'arbitrage du dossier chaires d'attractivité a dû être repoussée. Le remplacement de deux membres est par ailleurs en cours. Le programme « nouveaux entrants » a permis de retenir 62 bénéficiaires de la bourse à 10 000 euros. 25 candidatures de chaires d'attractivité sont en cours d'instruction. L'appel à projets émergence et transversalité a été ouvert le 25 octobre et sera clôturé en janvier. Le CNRS a souhaité s'associer au financement de cette thématique à hauteur de 100 000 €.

Les quatre actions thématiques stratégiques ont démarré après installation des comités de programmation, réunissant plus de 40 participants. Le bureau a publié l'appel à projets le 2 décembre. Le processus pour l'année 1 est enclenché.

Point 4 – Opération Campus :

René-Marc WILLEMOT présente au CA pour adoption trois nouveaux dossiers de demande d'expertise : réorganisation de la physique (RPHY), centre de biologie intégrative (CBI), maison de la réussite en licence (MRL), trois dossiers concernant UPS pour 132 M€ de travaux HT. Huit opérations doivent être lancées au plus tôt. La MRH est en attente d'une étude de faisabilité (mutualisation). Les comptes d'opérations marquent un bon avancement. Les deux dernières demandes d'expertise votées au dernier CA sont en cours instruction.

Les équipes de la COMUE travaillent intensément sur ces sujets. Ces différentes opérations immobilières vont permettre une amélioration sensible et indispensable du cadre de travail des chercheurs et étudiants sur le campus. Les retombées concrètes de l'opération campus sont maintenant visibles.

A propos de l'Espace Clément Ader et de la MRV, Gilbert CASAMATTA constate la très grande qualité de ces opérations et salue le travail mené par les équipes. Des visites de ces bâtiments emblématiques peuvent du reste créer un levier d'attractivité et de notoriété. L'inauguration de l'ECA est envisagée pour avril.

Benoit MELON signale que la direction régionale des affaires culturelles a engagé une étude portant sur le patrimoine architectural du XXe siècle pouvant aboutir à une aide financière en cas de réhabilitation.

Armelle BARELLI se demande si le CBI a fait l'objet d'une demande de financement complémentaire au titre du nouveau CPER. Une fiche a bien été adressée au CPER en matière d'équipements scientifiques.

Les trois dossiers d'expertise présentés sont adoptés pour transmission au Ministère.

Point 5 – Questions financières

Josiane NOVELLA présente au CA la DBM 4 visant à actualiser et rééquilibrer les recettes et les dépenses budgétaires pour la clôture de l'exercice 2013, suite notamment à des projets IDEX décalés en 2014. A la demande du Ministère, les reversements de crédits n'apparaissent plus au budget, ce qui entraîne une diminution des crédits inscrits au budget. De fait, le versement prévisionnel hors budget est de 8,4 M€.

Armelle BARELLI se demande comment expliquer la réduction de 120 à 104 mois de la durée du Labex TOUCAN. Gilles BOUCHER précise qu'il s'agit d'un ajustement souverain de l'ANR selon le montant des crédits en question (programmation des idex et actualisation des échéanciers).

La DBM 2013-4 est adoptée à l'unanimité.

Marie-France BARTHET fait une présentation générale du budget primitif 2014, qui marque une troisième phase : celle de l'intégration de l'IDEX, pour une période de trois ans suivie d'une évaluation. Certaines dépenses sont passées hors-budget mais ne témoignent pas d'une réduction des crédits consacrés à l'IDEX. Les recettes comprennent les éléments habituels ainsi que des recettes IDEX non inscrites car ces sommes sont à ce jour indéterminées (provisions). Ainsi considérées, les recettes 2014 s'établissent à 55 M€. Sur ce budget, 3,2 M€ servent à faire vivre la structure. Pour le reste, la COMUE intervient tantôt en maître d'œuvre, tantôt en maître d'ouvrage, ce qui rend ce budget atypique.

Gilles BOUCHER ajoute que l'IDEX représente 50 % de ce budget primitif 2014. Les consolidations devront être suivies attentivement, et l'effet levier de l'IDEX mesuré.

Gilbert CASAMATTA souhaite que l'aspect maîtrise d'œuvre de la COMUE apparaisse clairement dans l'ensemble des documents.

Gilbert de TERSSAC relève que ce budget primitif marque bien le passage d'une compétition territorialisée à une coopération territorialisante.

Bénédicte de VOLONTAT souhaite connaître la hausse des dépenses de personnel ainsi que le budget prévue pour la formation continue. Celui-ci est de 6000 €.

Le budget primitif est adopté.

Par ailleurs, **les tarifs SICD, inchangés, sont adoptés.**

Inchangés également à l'exception d'un tarif de publication, **les tarifs DFVE sont adoptés.**

Les tarifs des formations du SIUP sont adoptés.

En vertu du décret de 1990 et du statut de la COMUE, une prime annuelle de charge administrative de 5000 € est proposée au bénéfice des trois directeurs de département de la COMUE, sous réserve des règles de cumul existant dans les établissements.

Cette disposition est adoptée.

Enfin, des conventions antérieures à la procédure de délégation sont présentées au CA pour approbation.

Ces conventions sont adoptées.

Point 8 – Questions diverses

Marie-France BARTHET indique que le prochain conseil d'administration de la COMUE se tiendra le 28 mars.

A Toulouse le 28 mars 2014



Marie-France BARTHET
Présidente de l'Université de Toulouse